

# En novembre les ouvriers de la construction reçoivent une prime de fidélité!

## PC 124 construction

Dans le secteur de la construction, vous ne recevez malheureusement **pas de treizième mois** mais avez **tout de même** droit à **une prime de fidélité**. Cette prime est une indemnité basée sur les timbres-fidélité.

### Quel est le montant de cette prime ?

Vous recevez 9 % du salaire total brut que vous avez gagné du 1er juillet de l'année précédente jusqu'au 30 juin de l'année en cours.

### Quand a lieu le paiement ?

La prime sera payée à partir du 27 octobre.

### Que devez-vous faire pour le recevoir ?

Vous recevez une carte de la part de votre employeur dans le mois d'octobre. Si vous ne l'avez pas reçue au 1er novembre, contactez votre secrétariat CGSLB. Rapportez cette carte dans votre secrétariat CGSLB et vous serez ensuite payé.

### Votre employeur est déclaré en faillite. Recevez-vous encore cette indemnité ?

Si votre employeur fait faillite, vous recevrez quand même cette indemnité. La CGSLB fera la demande auprès du Fonds de sécurité d'existence pour que cette indemnité vous soit payée.

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb>

S'affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registrer>

Votre Liberté Votre Voix

